

Gerpines

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL
DE L'ENTITÉ



**Roland LEPAGE «Sur le chemin Ste-Rolende»
1^{er} prix catégorie adulte**

© Gerpinnes Environnement et Centre culturel de Gerpinnes – Photographie du concours annuel

Bimestriel
Août 2001

Numéro **165**



DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 AVRIL 2001

SOMMAIRE

.....p. 3p. 5p. 6p. 6p. 7p. 10p. 11p. 12p. 14p. 16
Décisions du Conseil communal	Avis Police	Communiqués du Collège échevinal	Enseignement	Festivités	Sports	Social	Environnement	Culture	Divers
a. 24/04/2001 b. 22/05/2001		a. Prochaines parutions b. Avis «suspension permanences R.M.»	a. Ecole des devoirs b. Enseignement communal	a. Marches : composition C.O. programmes b. Fêtes communales c. Fanfare Royale d'Acoz (concert)	a. Mérite sportif	a. Don de sang + Croix-Rouge b. Alzheimer c. O.N.E. : souper d. A.A. e. Carnet rose f. Noces de Diamant et d'Or g. C.P.A.S.	a. Le Magnolia b. Permis de lotir	a. Animations musique et nature b. Prix du Mérite culturel c. Centre culturel d. Séances d'information e. Bibliothèque	a. Subsidés communaux pour clubs... b. Pompiers c. Place aux enfants d. Mobilinfo

1. Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 mars 2001.
2. Fabriques d'Eglise - Compte 2000.
Par 19 voix et 1 abstention le Conseil communal émet un avis d'approbation sur les comptes de l'exercice 2000 des Fabriques d'Eglise :
 - 2.1 St Michel de Gerpinnes : recettes 2.616.741 fr dépenses 2.443.984 fr excédent 172.757 fr
 - 2.2 St Remi de Gougnies : recettes 451.451 fr dépenses 409.921 fr excédent 41.530 fr
 - 2.3 St Léon de Lausprelle : recettes 474.956 fr dépenses 392.399 fr excédent 82.557 fr
 - 2.4 St Martin d'Acoz : recettes 351.649 fr dépenses 290.744 fr excédent 60.905 fr
3. Le Conseil communal approuve par 19 voix et 1 abstention le compte de l'exercice 2000 du CPAS aux montants suivants :

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés au profit du CPAS	58.161.678 fr	2.012.436 fr
- non-valeurs et irrécouvrables		
= droits constatés net	58.161.678 fr	2.012.436 fr
- engagements	58.188.988 fr	828.413 fr
= résultat budgétaire de l'exercice	- 27.310 fr	1.184.023 fr
Engagements de l'exercice	58.188.988 fr	828.413 fr
- Imputations comptables	54.978.097 fr	828.413 fr
= engagements à reporter de l'exercice	3.210.891 fr	
Droits constatés nets	58.161.678 fr	2.012.436 fr
- imputations comptables	54.978.097 fr	828.413 fr
= résultat comptable de l'exercice	3.183.581 fr	1.184.023 fr

4. Considérant l'augmentation du nombre et de l'importance des dégâts provoqués lors de la location des salles communales, le Conseil communal décide à l'unanimité de porter le montant de la caution prévue au tarif de location de 2.000 à 5.000 fr.
5. A l'unanimité; le Conseil communal décide d'introduire auprès du Conseil d'Etat un recours en annulation du permis de bâtir accordé à la SA Parc Saint Adrien par le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement le 8 mars 2000 tendant à la construction d'un ensemble immobilier comprenant une banque et 40 logements groupés sur un bien sis à Gerpinnes, avenue Reine Astrid et rue du Parc Saint Adrien, parce qu'il n'a pas tenu compte des remarques apportées par l'Administration communale, sur la volonté de préserver le caractère rural, que la densité des habitations projetées est trop élevée et que notre entité a développé un PCDN, dès lors que le permis accordé ne correspond pas aux préoccupations environnementales de la commune.
6. Vu le rapport de l'auteur de projet proposant un avenant aux travaux afin d'adapter la restauration en fonction de ces constatations, le Conseil communal à l'unanimité décide l'avenant aux travaux de restauration de l'orgue de l'église de Gerpinnes dressé par l'auteur de projet est approuvé à la somme de 1.043.644 fr TVA comprise pour autant que les subsides soient accordés. Une intervention complémentaire du pouvoir subsidiant est sollicitée.
7. A l'unanimité, le Conseil communal décide qu'il sera passé un marché ayant pour objet l'acquisition de mobilier de bureau pour les services communaux. Le prix estimé du marché est fixé à 200.000 fr. Le marché sera attribué par procédure négociée après consultation de divers fournisseurs.
8. Acquisition d'un logiciel de gestion des taxes - Principe - Mode de marché.
Le Conseil communal, à l'unanimité décide de passer un marché pour l'acquisition d'un programme de gestion des taxes communales. Le cahier spécial des charges se limite aux exigences d'une compatibilité entre le programme à acquérir et les logiciels utilisés, d'une part, en comptabilité et d'autre part, en gestion des fichiers de population ainsi qu'à l'exigence d'une récupération des données existantes dans le programme actuellement utilisé pour les taxes des exercices antérieurs.
9. Considérant qu'il y a lieu de procéder à divers travaux d'aménagements aux installations du football des Flaches, à savoir : l'installation d'un parc-ballons, la réparation de la pelouse et la rénovation des vestiaires, que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subside de la Division des Bâtiments et des Infrastructures Sportives de la Région Wallonne. A l'unanimité, le Conseil décide d'approuver le projet d'aménagement des installations du football des Flaches dressé par le service technique communal au montant estimatif de 2.780.592 fr, TVA comprise.
10. Vu sa délibération du 17 mars 1998 arrêtant la réserve de recrutement au grade de manœuvre pour travaux lourds, approuvée par la Députation Permanente le 4 juin 1998. Considérant que cette réserve n'est pas épuisée et qu'il convient d'en proroger la validité arrivée à échéance le 16 mars 2001. Vu que les réserves de recrutement peuvent être prolongées au maximum 3 ans. A l'unanimité, le Conseil décide que le délai de validité est prorogé jusqu'au 16 mars 2004.
11. Vu la demande de la S.A. EPURE sollicitant une modification de l'article 11.2 du contrat d'honoraires en vue d'obtenir le paiement d'une tranche supplémentaire d'honoraires.
Considérant que le projet déposé par la S.A. EPURE le 8 juin 2000 et adopté par le Conseil communal le 20 juin 2000 n'est, à ce jour, pas encore approuvé par l'Autorité de Tutelle soit près de 10 mois après son dépôt, qu'il convient de ne pas pénaliser l'auteur de projet pour ce long délai dont il n'est pas responsable.
A l'unanimité, le Conseil communal décide d'approuver comme suit l'avenant à la convention :
A l'approbation du projet par le Conseil communal, 50 % des honoraires spécifiés à l'article 10 sur base du montant de l'estimation des travaux acceptés par le maître de l'ouvrage.

(suite en page 5)

(suite de la page 3)

A l'approbation du projet par l'Autorité de Tutelle, 65 % des honoraires spécifiés à l'article 10 sur base du montant de l'estimation des travaux acceptés par le maître de l'ouvrage.

- 12.1 Considérant le certificat médical constatant le congé de maladie de Me MARIQUE Chantal, maîtresse de religion catholique. A l'unanimité le Conseil communal, siégeant à huis clos, désigne Mademoiselle LEPRINCE Magali, à titre temporaire du 17/04/2001 au 30/06/2001.
- 12.2 Le Conseil communal, siégeant à huis clos, prend acte que Madame GILLET Josée, se trouve de plein droit en disponibilité pour cause de maladie à partir du 22/02/2001

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 MAI 2001

A l'unanimité, le Conseil décide d'inscrire en urgence l'examen du point suivant :

-ratification de l'ordonnance de police relative aux festivités de la Pentecôte.

1. Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 avril 2001.
2. Le Conseil communal émet un avis unanime d'approbation sur les comptes de l'exercice 2000 des Fabrique d'église aux montants suivants :
 - a) St Nicolas de Joncret : recettes 383.428 dépenses 349.427 excédent 34.001
 - b) Ste Radegonde de Villers-Poterie : recettes 502.215 dépenses 469.397 excédent 32.818
2. Intercommunales
Le Conseil communal approuve à l'unanimité le contenu des points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale des Intercommunales suivantes : ICDI, SWDE, IGH, IDEG, INATEL, IDEFIN, AIHM.
3. A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de vente publique des terrains section d'Acoz, rue Ry de Paireux, et en conséquence d'attribuer les cinq lots pour le prix de cinq millions cinq cent mille francs à la société anonyme « Les Fiefs ».
4. A l'unanimité, le Conseil décide de ratifier la délibération du 26 avril 2001 par laquelle le Collège échevinal attribue le marché relatif à la fourniture d'une nouvelle pompe pour la station de relevage des eaux usées de l'allée des Templiers pour la somme de 196.915 fr.
5. A l'unanimité, le Conseil communal décide qu'il sera passé un marché ayant pour objet l'acquisition d'un programme informatique de gestion du personnel pour le service de la comptabilité. Le prix estimé du marché est fixé à 121.000 francs. Le marché sera attribué par procédure négociée.
6. Acquisition d'un nouveau programme de comptabilité. Sur proposition de l'échevin de l'informatique, le Conseil décide de reporter l'examen de ce point à une prochaine séance lorsque le fournisseur aura précisé son offre.
7. A l'unanimité, le Conseil décide qu'il sera passé un marché estimé à 326.700 fr, TVA comprise.
8. Le Conseil communal, à l'unanimité décide qu'il sera passé un marché ayant pour objet l'acquisition d'un rideau de scène pour les salles de Gougny et de Loverval. Le prix estimé du marché est fixé à 120.000 fr. Le marché sera attribué par procédure négociée après consultation de divers fournisseurs.
9. Le Conseil communal, à l'unanimité décide qu'il sera passé un marché ayant pour objet l'acquisition de mobilier scolaire. Le prix estimé du marché est fixé à 200.000 fr. Le marché sera attribué par procédure négociée après consultation de divers fournisseurs.
10. Le Conseil communal, à l'unanimité décide qu'il sera passé un marché ayant pour objet les travaux de peinture de la corniche de la maison de l'instituteur de Gougny. Le prix estimé du marché est fixé à 60.000 fr. Le marché sera attribué par procédure négociée après consultation de divers fournisseurs.
11. Le Conseil communal, à l'unanimité décide de ratifier la délibération du 15 mars 2001 par laquelle le Collège échevinal décide de conclure une demande de services avec la société Euphony Communications pour la tarification des communications téléphoniques émanant du central installé à l'hôtel de ville (n° 50.90.00 à 50.90.69).
12. Le Conseil communal à l'unanimité décide qu'il sera passé un marché ayant pour objet la fourniture de carburants pour les véhicules pour la période du 01.09.2001 au 31.12.2001.
Le cahier spécial des charges dressé par le service technique communal est approuvé en y incluant une clause quantitative et le CPAS. Le marché sera attribué par procédure négociée sans publicité après consultation de divers fournisseurs.
13. Considérant qu'il convient de restructurer les 2 écoles afin que chacune d'elles compte deux implantations.
Après en avoir délibéré, le Conseil décide de transférer l'implantation scolaire de Gougny de l'école Henri DEGLUME à l'école Octave PIRMEZ et d'établir comme suit la composition des écoles communales à partir du 1er septembre 2001 :
ECOLE Octave PIRMEZ.
15. Ordonnance de police relative à la Pentecôte – Ratification
Après avoir tenu compte de quelques remarques fondées, le Conseil ratifie à l'unanimité l'ordonnance de police relative au déroulement des manifestations folkloriques de la Pentecôte.
16. Personnel enseignant – Désignation
Le Conseil communal, siégeant à huis clos, désigne Mesdames MINON Kathleen et TOUSSAINT Sophie et Mesdemoiselles JACQUES Julie et CHAPELLE Céline, en qualité d'institutrice maternelle à raison de 14 périodes/semaine du 02/05/2001 au 30/06/2001.

VIS POLICE

Les services de la police communale sont transférés depuis peu dans les locaux de la police fédérale (ex-gendarmerie) sis rue A. Thiébaud 11 à 6280 Gerpinnes. La permanence y est ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h : tél. 071/50.10.12 - fax 071/50.52.70.

Pour l'obtention de certains documents tels que notamment : un certificat de bonnes conduites, vie et mœurs ; un certificat d'abatage ; un formulaire 240 I ; un certificat d'indigence ; une autorisation de placement d'un conteneur ; une déclaration d'un système d'alarme ; une autorisation de détention d'arme ; une demande de surveillance habitation ; il y a toujours lieu de s'adresser auprès de l'Administration communale, avenue Reine Astrid 11 à 6280 Gerpinnes : tél. 071/50.90.21 (M^{me} D'Agostino) et/ou tél. 071/50.90.18 (M^{me} Sfikakis).

COMMUNIQUE DU COLLEGE ECHEVINAL

Les prochains bulletins communaux paraîtront les 15 octobre et 26 novembre.
 Vos insertions doivent nous parvenir avant le 17 septembre et le 18 octobre. Adressez vos documents à la fois sur support papier et sur support informatique (disquette 3.1/2), à l'Echevin des relations publiques, d'Éric BEAUCLAIRE

AVIS

Nous signalons la suspension des permanences de Monsieur Roland MARCHAL jusqu'au 1er septembre en raison de circonstances indépendantes de sa volonté.

ENSEIGNEMENT

COMMUNIQUE

A l'initiative de l'Echevine de l'Enseignement et de la Jeunesse et sous sa responsabilité.

Avec la participation et l'aide du Centre coordonné de l'Enfance.

Grâce à la bonne volonté d'enseignants, éducateurs, parents, s'ouvrira dès septembre prochain une Ecole des Devoirs dans la Commune de GERPINNES.

L'Ecole des Devoirs s'adresse aux jeunes de l'entité, tous réseaux confondus, afin d'apporter une aide et un soutien dans la préparation et l'organisation de leur travail scolaire.

L'Ecole offrira un lieu et un temps de travail adéquats et aidera le jeune à développer ses capacités et son intérêt pour le travail scolaire en l'aidant à mieux s'organiser, gérer son temps, élargir son cadre de références par des conseils, orientations, documentations... cela en partenariat avec d'autres structures existantes si nécessaire.

Deux sites d'implantation sont actuellement retenus :

1. Villers Poterie : ancienne école communale
2. Loverval : salle communale – Place Brasseur.

Informations : Béatrice TOUSSAINT-VERDIN : 071/50.90.00
 Bureau de l'Enseignement : 071/50.90.36

APPEL AUX BENEVOLES :

- Vous avez une expérience dans l'encadrement scolaire d'enfants avec des connaissances spécifiques en langues, Français, Mathématiques...
- Vous êtes pensionnés ou parents intéressés par un travail d'équipe en faveur de notre jeunesse
- Vous savez, dès à présent, que vous pourrez consacrer 2 heures par semaine à des jeunes de 10 à 17 ans qui cherchent un soutien et un encadrement au niveau scolaire
- Vous habitez les environs de Loverval ou Villers Poterie ou vous êtes prêts à vous y rendre.

Vous pouvez alors contacter Béatrice TOUSSAINT-VERDIN, Echevine, pour information et prise de connaissance. Nous vous en remercions d'avance. Tél.: le matin – Maison Communale : 071/50.90.00

Vous participerez peut-être à la mise en place de l'Ecole des Devoirs de la Commune de GERPINNES, à l'initiative de l'Echevine de l'Enseignement avec l'aide du Centre coordonné de l'Enfance?

L'Ecole des Devoirs s'adresse aux jeunes de 10 à 17 ans de l'entité de GERPINNES – tous réseaux confondus – qui souhaitent une aide et un soutien dans la préparation de leur travail scolaire.

L'école offrira un lieu et un temps de travail : 3 jours par semaine après 16 heures – salle communale de Loverval et ancienne école de Villers Poterie et aidera le jeune à développer ses capacités scolaires en l'aidant à mieux s'organiser, gérer son temps de travail en développant également des solidarités au sein du groupe.

Publicité sera faite dans les écoles dès septembre prochain

ENSEIGNEMENT COMMUNAL DE GERPINNES

Service de l'enseignement : avenue Reine Astrid 11 071/50.90.36

- Animations organisées par le Centre coordonné de l'Enfance chaque jour dès 06h30 jusqu'à 18h30.
- Activités prévues le mercredi après-midi.
- Classes de dépaysement à partir de la 2^e année maternelle.
- Choix de la seconde langue (anglais ou néerlandais) dès la 5^e année.
- Gratuité des fournitures classiques.
- Repas complets de qualité à prix modiques.
- Transport scolaire.

Echevin de l'enseignement
 M^{me} TOUSSAINT-VERDIN
 Permanence
 le samedi de 10 à 12h



ECOLE HENRI DEGLUME
 Direction : FRONVILLE Mireille
 071/50.43.56

ECOLE OCTAVE PIRMEZ
 Direction : MARTIN Georges
 071/50.39.24

Implantation des Flaches
 Rue Paganetti 2
 071/50.27.92
 6 classes primaires
 4 classes maternelles
 Construction d'un bâtiment

Implantation d'Hymiee
 Place d'Hymiee 5
 071/50.20.63
 3 classes primaires
 2 classes maternelles
 Rénovation d'un bâtiment

Implantation de Lausprelle
 Rue de Villers 81
 071/50.20.63
 8 classes primaires
 5 classes maternelles
 Construction d'un bâtiment

Implantation de Gougnyes
 Place de Gougnyes 2
 071/50.15.33
 3 classes primaires
 2 classes maternelles

Gerpinnes

Sergent-Sapeur
Caporal-Sapeur
Cantinières des Sapeurs

Responsable des Infirmières
Sergent des Grognards
Caporal des Grognards
Cantinières des Grognards
Responsable des Vivandières
Tambour-Major
Major à Cheval
Officier Porte-Drapeau
Officier des Gendarmes
Sergents des Gendarmes

Cantinières des Gendarmes

Officier de l'Ecole
de Fontainebleau
Sergent de l'Ecole
de Fontainebleau
Cantinières de l'Ecole
de Fontainebleau

Officier des Grenadiers
Sergent des Grenadiers
Cantinières des Grenadiers

Officier des Canonniers
Sergent des Canonniers
Sergent du Canon
Cantinières des Canonniers

Officier des Artilleurs
Sergents des Artilleurs

Sergent Dernière Guérite
Cantinière des Artilleurs
Officier Cavalerie
Officier Adjoint Cavalerie
Cantinière de la Cavalerie

CORPS D'OFFICE 2001 DE LA JEUNE COMPAGNIE SAINT-HUBERT

Adjudant
Officier Payeur
Responsables de la Jeune Cie

Officiers d'Encadrement

Porte-Emblème
Sergent-Sapeur
Caporal-Sapeur
Cantinières des Sapeurs

Tambour-Major
Officier Porte-Drapeau
Officier des Gendarmes
Cantinières des Gendarmes

Officier des Canonniers
Cantinières des Canonniers

Places exceptionnelles pour le 30e anniversaire
Compagnie des drapeaux de l'A.M.F.E.S.M.

Adjudant
Officier Payeur
Cantinières

Compagnie des Artilleurs
Officier Payeur
Sergent-Sapeur

JADOUL Daniel
PAQUET Michaël
DUTERNE Marie-Claude
THIRION Claude
PETIT Antoinette
MARCHAL Christelle
GENESSE Laurence
DELAVIE Bruno
VERZWYMELEN Michel
SAUVAGE Bernadette
HUBLET Isabelle
CAUDRON Christian
DRUAUX Claude
DEGLAS Vincent
SMITS Thibaut
DE LONGUEVILLE Xavier
DETIEGE Xavier
COLLART Elodie
GOMREE Mélanie

MARCHAL Mathieu

RIVIERE Sébastien

CAUDRON Emilie
GESNOT Florence
MARCHAL Philippe
EVRARD Benoît
MASSET Véronique
EVRARD Muriel
DE LONGUEVILLE Cédric
DESSART Philippe
HONTOIR Frédéric
PATERNOSTER Aude
UREEL Anne
BAUDUIN Anne-Françoise
DESSART Virginie
GOMREE Stéphane
CAVILLOT Pierre-Yves
LEDUC Olivier
MICHAUX Fabrice
LEMAIRE Jacqueline
LIBERT Marcel
FOKAN Marie-Laure
FRERE Hélène

BAUDUIN Simon
FOURNEAU Quentin
DEGLAS Anita
CARUSI Nicole
DEGLAS Valérie
COLLART Catherine
MICHOTTE Anne-Laure
MATHIEU Francine
ABELL Emilie
COLLART Thibaut
COLLART Arnaud
DEPRET Sophie
POURCEL Charlotte
MICHOTTE Marie
COLLART Pierre
Place vacante
RUELLE Bastien
CAUDRON Charlotte
VANHOLLEBEKE Annelise
WILLAME Fanny
CARUSI Nicolas
FOURNEAU Mélanie
CORNIL Pauline
DEPRET Laurence

PIERARD Michel
DEMARET Freddy
BAURIN Anne-Catherine
BAISIR Stéphanie

CROISEZ Jean-Pierre
VANNES Paul

Tambour-Major
Cantinière aux canons

CHERMANNE Pierre
GOMREE Marie

PROGRAMME DE LA MARCHE SAINT-MARTIN

Samedi 11 août 2001

13 h 00 A la salle des fêtes : rassemblement des pelotons et distribution de poudre
14 h 00 Départ
14 h 30 Prise du drapeau à l'église et remise des médailles.
Première décharge et périple dans les rues du village
18 h 00 Rentrée salle des fêtes

Dimanche 12 août 2001

06 h 00 Réveil et appel
08 h 15 Rassemblement des pelotons à la salle et distribution de poudre
09 h 00 Départ de la Procession & salves d'honneur aux chapelles - Défilé avec les groupes invités et la fanfare Royale de Berzé
11 h 30 Dépôt d'une gerbe au monument aux Morts (rue de Presles)
15 h 00 Dépôt d'une gerbe au monument aux Morts (rue de Châtelet)
20 h 00 Rentrée

Lundi 13 août 2001

08 h 00 Réveil et appel
08 h 15 Rassemblement des pelotons à la salle et distribution de poudre
08 h 45 Départ
09 h 15 Messe militaire - Rentrée du drapeau à l'église - Défilé dans les rues du village et visite aux officiers
22 h 00 Rentrée aux flambeaux (rue de Presles) - Retraite devant la salle des fêtes

PROGRAMME DE LA MARCHE SAINT-ROCH ET SAINT-FREGO D'ACOZ

Vendredi 17 août 2001

De 18 h à 22 h Distribution des costumes, au local de la Marche

Dimanche 19 août 2001

05 h 30 Réveil dans les rues du hameau
08 h 30 Rassemblement de la Compagnie au local de la Marche, place de Lausprelle
09 h 00 Remise des médailles après la première décharge en l'honneur de saint Roch et saint Frégo.
09 h 15 Départ de la Compagnie pour Acoz-Centre.
12 h 30 Rentrée au hameau.
13 h 30 Défilé avec la Compagnie d'Acoz-Centre sur la place de Lausprelle. Dislocation et repos
15 h 45 Rassemblement au local de la Marche des Pelotons escortant saint Roch.
16 h 15 Vêpres en l'église de Lausprelle, suivies du départ de la Procession.
21 h 30 Retour au hameau.

Lundi 20 août 2001

09 h 30 Rassemblement de la Compagnie au local.
10 h 00 Messe militaire - Après la messe : salves d'honneur, défilé et évolutions militaires dans les différents quartiers du hameau.
14 h 30 Rassemblement de la Compagnie - Evolutions militaires dans les différents quartiers du village
21 h 00 Retraite militaire avec tambours et fanfare (départ du café «El Coqui») - Diverses évolutions sur la place Communale avec le dernier feu roulant

PROGRAMME DE LA MARCHE SAINT-ROCH ET SAINT-FREGO DE LAUSPRELLE

Dimanche 20 août 2000

05 h 30 Réveil dans les rues du hameau
08 h 30 Rassemblement de la Compagnie au local de la Marche, place de Lausprelle

- 09 h 00 Remise des médailles après première décharge en l'honneur de Saint Roch
- 09 h 15 Départ de la Compagnie pour Acoz-Centre
- 12 h 00 Rentrée au hameau
- 13 h 00 Défilé avec la Compagnie d'Acoz-Centre sur la place
Dislocation et repos
- 15 h 30 Rassemblement des pelotons escortant Saint Roch au local de la Marche
- 16 h 00 Vêpres en l'église de Lausprelle, suivies du départ de la procession pour la rentrée à l'église d'Acoz
- 21 h 30 Retour au hameau

Lundi 21 août 2000

- 09 h 30 Rassemblement de la Compagnie au local
- 10 h 00 Messe militaire - Après la messe : salves d'honneur, défilé et évolution militaire dans les différents quartiers du hameau
- 22 h 30 Cassage au verre au local de la Marche

MARCHE ET FESTIVITES SAINT-HUBERT 2001 DE LOVERVAL 30^e ANNIVERSAIRE

Lundi 27 août 2001

Salle communale de Loverval (rue Charon) : prise des mesures et inscriptions dès 19 h

Jeudi 30 août 2001

Au chapiteau (Try d'Haies) : distribution des costumes à partir de 20 h
(Attention : 18 h pour la Jeune Marche)

Vendredi 31 août 2001

- 18 h 00 Ouverture des loges foraines (près du chapiteau)
- 21 h 00 GRANDE SOIREE OBERBAYERN avec l'orchestre bavarois international «DIE KAMERADEN BLASKAPELLE»
- 22 h 00 Ouverture officielle des festivités par les autorités communales

Samedi 1^{er} septembre 2001

- Dès 08 h 30 Sortie du Corps d'Office - Cérémonie d'hommage à la pelouse d'Honneur - Honneurs aux autorités
- 16 h 00 Ouverture des loges foraines
- 21 h 00 Au chapiteau : SOIREE DANSANTE avec l'orchestre «AMICALEMENT VOTRE» de Jacky, batteur des anciennes émissions : «Prenez l'air» RTLTVi & «Jeunes solistes» RTBF

Dimanche 2 septembre 2001

- 06 h 00 Réveil
- 07 h 30 Appel
- 08 h 00 Rassemblement et départ des Compagnies (place Raymond Brimant)
- 08 h 45 Prise des drapeaux en l'église Saint-Hubert - Cérémonie d'hommage au monument aux Morts
- 09 h 15 Première décharge officielle - Remise par les Autorités Communales des médailles de 5, 10 et 25 ans de marche
- 10 h 00 Messe militaire en l'église Saint-Hubert
- 11 h 00 Départ de la procession escortant saint Hubert avec la participation de la Compagnie des drapeaux de l'A.M.F.E.S.M. et de la fanfare «L'Avenir» d'Hanzinne
Itinéraire : allée Saint-Hubert, rue de Loverval, avenue Solvay, route de Philippeville, allée des Lacs
- 11 h 45 Arrivée au rond-point du Chéniat - Salve - Repos
- 12 h 15 Allée du Grand-Chéniat, allée des Templiers, allée N.D. de Grâce, rue du Calvaire
- 12 h 45 Rentrée à la chapelle du Calvaire - Salve - Dislocation
- 15 h 00 Rassemblement des Compagnies au Calvaire (chapiteau) départ par la rue de la Joncquière
- 15 h 15 Bataillon Carré - Revue des troupes, rue de la Joncquière
- 16 h 00 Reprise de la procession par la rue de la Joncquière, rue du Calvaire, rue du Village, allée des Sports, rue de la Blanche Borne, rue de la Brasserie
- 16 h 45 Sur la place M. Brasseur (face à la tribune), appel des Compagnies par les Veneurs de Sainte-Marie-Madeleine (sonneurs de cors)
- 17 h 30 Rentrée solennelle de la procession à l'église Saint-Hubert - Salves et aubade à la tribune d'honneur

- 18 h 30 Bivouac à la place Maurice Brasseur et alentours (barbecue et buvettes)
- 21 h 00 Retraite aux flambeaux, départ place Brasseur, rue de la Brasserie, rue de la Blanche Borne, allée des Sports, rue du Village, rue du Calvaire, chapiteau
GRAND BAL DE LA MARCHÉ avec l'orchestre «AMICALEMENT VOTRE» de Jacky, batteur des anciennes émissions : «Prenez l'air» RTLTVi & «Jeunes solistes» RTBF

Lundi 3 septembre 2001

- 16 h 00 Ouverture des loges foraines
- 19 h 30 Au chapiteau : SOIREE LOVERVALOISE (stands de dégustation). Animation : D'J SAM

Mardi 4 septembre 2001

Rentrée des costumes de 17 h 30 à 19 h 30 en la salle communale de Loverval (rue Charon)

Sous réserve :

concentration de canons le dimanche 2 septembre 2001

FESTIVITES SAINT-HUBERT 2001 DE VILLERS-POTERIE

Dimanche 26 août 2001 - 16e ANNIVERSAIRE

- 10 h 15 Accueil des cavaliers - Verre d'honneur à tous les cavaliers
- 10 h 45 Départ du cortège - Dépôt de fleurs à la chapelle Saint-Hubert accompagné des Sonneurs de Trompes
- 11 h 45 Messe sonnée en plein air.
- 12 h 15 Bénédiction des chevaux et chiens - Remise d'un souvenir à chaque propriétaire.
- 13 h 00 Dîner champêtre - Cochons à la broche
- 14 h 30 Concours du chien le plus marrant (chien déguisé)
- 15 h 30 Démonstration canine par le Centre d'Education Canine Buffalo (CECB)
- 18 h 00 Envoi d'une montgolfière avec deux gagnants de la tombola du jour

Animation permanente, pour les enfants : maquillage et stand de peinture par le Centre Culturel de Gerpinnes, pêche aux cadeaux, initiation à l'équitation.

Le comité décline toute responsabilité en cas d'accident.

PROGRAMME DES FETES DE GOUGNIES

Vendredi 21 septembre 2001

- 17 h 00 Inauguration Officielle du «Drapeau de l'ASBL Comité des Fêtes de Gougny» (à l'école communale)
- 18 h 00 Ouverture de l'expo 2001 «Ducasses d'antan à nos jours» (exposition photos, vidéos et matériels à l'école communale)
- 20 h 30 Grande soirée théâtrale «Les Preux Chevaliers de la Ducasse» (1^{re} partie)
Rétrospective des 20 années d'activité du Comité des Fêtes, orchestrée par le cercle «Wallon devant toi» et animée par les membres fondateurs ainsi que leurs bénévoles (sous chapiteau)
Grande soirée dansante (2^e partie) animée par l'Harmonie de Chouzé-sur-Loire avec la participation de la Fanfare de Gougny (sous chapiteau)

Samedi 22 septembre 2001

- 10 h 00 Départ «Des Olympiades gougnyennes»
Grand concours d'épreuves sportives, d'adresse et culturelles présenté sur site (rue du Phalenster)
- Inscriptions des équipes participantes à partir de 9 h 30 (au Phalenster). Lots attribués à chaque participant
- 10 h 30 Matinée enfantine animée par «Sono Babies» et présentation du nouveau spectacle (surprise !!)
Distribution gratuite de confiseries et de boissons chocolatées
- 11 h 00 Ouverture du Bodéga
- 12 h 00 «Grande Cochonnaille gougnyenne» préparée à l'ancienne par le Grand Claude et son équipe de vétérans, dans un «chaudron» d'une capacité de 1.000 litres, le tout accompagné d'un «buffet campagnard» composé exclusivement de produits du terroir (au Phalenster)
- 14 h 00 Ouverture de la crêperie
- 14 h 30 Ouverture de la buvette «La Gougny» et jeux de quilles (sur la place du Culot)

Gerpinnes

- 17 h 00 Expo 2001 «Ducasses d'Antant à nos Jours» (exposition photos, vidéos et matériels à l'école communale)
- 17 h 30 Remise des prix des «Olympiades gougnaiciennes» (au chapiteau)
- 18 h 00 Ouverture du restaurant de la fête «Chez Philippe» (à la salle des fêtes)
- 21 h 00 Grand Bal de la Fête animé par la sono «Watt Sound» (au chapiteau) (vente de la bière au mètre)

Dimanche 23 septembre 2001

- 06 h 00 Vente avec la charrette à bras sur la brocante de petits pains au chocolat, de croissants et de café
- 07 h 00 Grande brocante et artisanat
Animations de rue, automates, clowns, orgues de barbaries (dans les rues du village)
Buvette mobile «L'Assoiffé» (aux Hayettes) (vente de boissons fraîches)
- 08 h 30 Grande Promenade musicale avec l'Harmonie de Chouzé-sur-Loire (dans les rues du village)
- 09 h 15 Sauts en parachutes accompagnés des drapeaux nationaux belges et français
Réception des sauts en présence des drapeaux du Comité des Fêtes, du Corps d'Office et de l'Harmonie de Chouzé-sur-Loire (dans la rue Sainte-Rolende sur la prairie du Grand Feu)
- 10 h 00 Expo 2001 «Ducasses d'Antant à nos Jours» (exposition photos, vidéos et matériels à l'école communale)
Ouverture de la buvette «La Gougnyes» et jeux de quilles (sur la place du Culot)

- 10 h 30 Musiques anciennes et traditionnelles «à la Vielle Roue et Cornemuse» par Albert Caussin, maître sonneur et Marc Cereghetti. (Animation itinérante sur la brocante et dans les différents débits de boissons)
- 11 h 00 Animation «Grimage». Préparation du concours des grimés pour «la Boum des enfants» (au chapiteau)
- 11 h 30 Apéritif offert par l'ASBL Comité des Fêtes de Gougnyes et animation champêtre avec l'Harmonie de Houzé-sur-Loire (au chapiteau)
- 12 h 00 Barbecue géant assuré par le Grand Claude et son équipe de vétérans (sur la place Communale)
Ouverture du bodéga, des loges foraines et de la crêperie
- 13 h 00 Tiercé de Canard (au chapiteau)
(Vente libre des pronostics durant les vendredi, samedi et dimanche matin)
- 14 h 00 Thé Dansant animé par l'orchestre de jazz «Dixies Boys Band» (au chapiteau)
- 17 h 00 Boum des Enfants animé par «Dany» et ronde des grimés (au chapiteau)
- 18 h 00 Ouverture du restaurant de la fête «Chez Philippe» (à la salle des fêtes)
- 19 h 00 Soirée dansante animée par «Watt Sound» (au chapiteau)

Lundi 24 septembre 2001

- 14 h 00 Ouverture du bodéga et des loges foraines
- 15 h 30 Jeux de quilles avec les rescapés (sur la place du Culot)
- 17 h 00 Animation des «Jeux du Lundi» avec «Dany» (devant le bodéga)
- 20 h 30 Bal du Cugnet (au chapiteau)



FANFARE ROYALE D'ACOZ

Fondée en 1865

LES 7, 8 et 9 SEPTEMBRE : FESTIVAL DE MUSIQUE 2001 ACOZ - Quartier de la gare



Vendredi 7 septembre 2001

19h30 Soirée Oberbayern.- Souper choucroute (Adulte 350frs, enfants 250 frs)

Réservation indispensable. au 071/502141

Samedi 8 septembre 2001

Eglise d'Acoz

14h00 ouverture officielle par le quintet «BRASSISSIMO» P.A.F. 250 frs

16h00 Concert par l'Harmonie Royale St-Michel de GERPINNES

17h30 Concert par la Fanfare Royale «l'Avenir» d'HANZINNE

19h00 Concert par l'Harmonie Royale de MELLET

21h00 Soirée Glenn Miller animée par le «BIG BAND DE SAMBREVILLE»

Prévente au 071/502141

Dimanche 9 septembre 2001

11h00 Jazz apéritif par le «CAROLO JAZZ BAND»

15h00 Concert par la Fanfare Royale D'ACOZ

16h30 Concert par la Fanfare «L'Union musicale» de CERFONTAINE

18h00 Concert par l'Harmonie Royale «L'Union» de FRAIRE

Les samedi et dimanche pendant toutes les festivités, bars, petite restauration, animations pour enfants, (château gonflable, etc...) Surveillance et sécurité assurée. Pour tous renseignements : tél 071/502141- 0475/362689

**Entrée gratuite
au chapiteau**

SPORTS

MERITE SPORTIF GERPINNOIS

Sous l'égide de l'échevinat des Sports, l'administration communale organisera cette année le TROPHEE DU MERITE SPORTIF GERPINNOIS relatif à la saison 2000.

L'organisation et le mode d'attribution du trophée ont été entièrement revus. (Ce qui explique la date exceptionnellement tardive de rentrée des candidatures).

Trois catégories seront dorénavant récompensées, à savoir :

les sportifs individuels messieurs, les dames et les clubs.

Le comité organisateur désignera également le dirigeant de l'année, afin de récompenser ceux qui se dévouent sans compter pour l'essor du sport dans notre entité.

Les candidatures sont à adresser pour le 7 septembre 2001 au plus tard à L'Echevin des Sports Joseph Marchetti, Maison Communale Avenue Reine Astrid, 11 6280 Gerpinnes

Tous les clubs de l'entité seront avertis par courrier individuel et recevront le règlement de l'organisation.

SOCIAL

Don de sang, un geste volontaire qui peut sauver une vie
Gerpennes-Centre de 14h00 à 19h00 le 8 octobre. L.I.M.T.R. de 15h00 à 17h30 le 11 septembre et le 18 décembre

AVIS A LA POPULATION

La section locale de la Croix-Rouge de Gerpinnes organise des cours de B.E.P.S. (Brevet Européen de Premiers Secours) les samedis 22 et 29 septembre ainsi que les 6 et 13 octobre 2001, de 9 à 12 heures, au Centre Culturel à Acoz-Lausprelle.

Ces cours sont accessibles à toute personne ayant atteint l'âge de 13 ans. Le prix de cette formation est de 800 F à payer lors du premier cours. Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à Monsieur André EVRARD - tél. 071.50.34.33 ou 0496.85.16.38.

ATTENTION ! Le nombre de participants est limité.

S.E.F.E. ASBL

SANTÉ : ALZHEIMER

Longue et coûteuse, la maladie d'Alzheimer n'est toujours pas acceptée chez nous comme pathologie lourde. La raison est sans doute qu'elle atteint de troubles de la mémoire les personnes âgées, émouvant moins que les enfants ou les cancéreux...

Pourtant, ces malades nécessitent une surveillance constante pour leur sécurité, des soins de kiné et des frais de médicaments qui s'élèvent à 10.000 F par mois.

L'ASBL Alzheimer Belgique se bat pour une reconnaissance de la maladie qui affecte 100.000 personnes en Belgique. Elle possède une antenne à Charleroi et offre une écoute téléphonique 24/24h.

L'Echevin de la santé, Madame Moreau et l'ASBL S.E.F.E. proposent à toute personne intéressée une information plus complète sur le sujet lors d'une conférence-débat qui aura lieu en la salle communale de Gerpinnes-Centre le jeudi 25 octobre à 20 heures.

O.N.E.

Le comité de la consultation O.N.E. de Gerpinnes a le plaisir de vous convier à son souper annuel, à la salle des Fêtes de Gerpinnes, le samedi 8 septembre à 19 heures.

Menu : Entrée : Tartelette d'Oeufs Brouillés au Saumon Fumé • Potage : Velouté de Céleri Rave - Brunoise de Tomates • Plat : Waterzoi de Poulet aux Petits Légumes • Dessert : Flan Caramel aux Dés de poires • Café Garni.

Prix menu adulte : 850 F • Prix menu enfant : 500 F.

Réservations indispensables pour le 1 septembre 2001 : par téléphone ou fax 071.50.50.47, le lundi et le mercredi de 13 à 16 heures ou encore au 071.68.90.37 (le soir) M. BOULANGER, infirmière; par courrier : faire parvenir le talon ci-joint à l'adresse mentionnée.

C.N. Gerpinnes O.N.E., rue Schmidt 1 - 6280 Gerpinnes.

A.A. D'UN COUP D'ŒIL

Qu'est-ce que A.A.?

Alcooliques Anonymes est une association d'hommes et de femmes qui partagent leur expérience, leur force et leur espoir dans le but de résoudre leur problème commun et d'en aider d'autres à se rétablir de l'alcoolisme.

La seule condition restrictive pour en être membre est un désir d'arrêter de boire.

Comment les membres A.A. conservent-ils leur sobriété?

A.A. est un programme d'abstinence complète d'alcool. Les membres évitent simplement de prendre un seul verre, un jour à la fois. C'est en partageant expérience, énergie et espoir aux réunions de groupe et en s'inspirant des suggestions proposées par les Douze Etapes pour se rétablir de l'alcoolisme, que la sobriété peut être durable.

Pourquoi les Alcooliques Anonymes sont-ils «Anonymes»?

L'anonymat est la base spirituelle des A.A. Il incite l'association à se gouverner en invoquant des principes plutôt que des personnalités. Nous sommes une société d'égaux. C'est notre programme de relèvement que nous essayons de faire connaître, non les individus qui participent à ce programme.

L'anonymat vis-à-vis des moyens publics d'information est la garantie pour tous les A.A. et spécialement pour les nouveaux venus, que leur appartenant aux A.A. ne sera pas divulguée.

Groupe Alcooliques Anonymes
Rue Schmidt 1 (salle n° 1) - 6280 Gerpinnes
Réunion tous les mercredis de 20 à 22 heures.
Permanence téléphonique 24/24h : 071.32.46.68

CARNET ROSE

DELPIRE Zoé, né le 7/2/2001 - Acoz.
CHIARELLI Amaury, née le 8/2/2001 - Les Flaches.
VANDESCOTTE Kelly, née le 11/2/2001 - Gerpinnes.
CARTA Mara, née le 12/2/2001 - Acoz.
DEMIR Leylla, née le 13/2/2001 - Gerpinnes.
LAMBERT Loïc, né le 21/2/2001 - Gerpinnes.
DUMONT Zoé, née le 22/2/2001 - Hymiee.
CYWINSKI Lore, née le 26/2/2001 - Lausprelle.
MONTECAVALLI Laura, née le 28/2/2001 - Villers-Poterie.
ROUABAH Haidi, né le 2/3/2001 - Villers-Poterie.
DEMOINY Théo, né le 8/3/2001 - Acoz.
ZANETTE Anouck, née le 13/3/2001 - Fromiée.
GRAUX Amandine, née le 18/3/2001 - Les Flaches.
RENAULT Lora, née le 27/3/2001 - Les Flaches.
LAMBERT Alexis, né le 10/4/2001 - Acoz.
HUNIN Adrien, né le 15/4/2001 - Les Flaches.
CANU Manoé, née le 17/4/2001 - Acoz.
CHARLIER Tom, né le 18/4/2001 - Acoz.
HARHELIER Antoine, né le 19/4/2001 - Loverval.
DELBART Amaury, née le 19/4/2001 - Les Flaches.
VANDERSTICHELE Léa, née le 24/4/2001 - Lausprelle.
TORRES Lorenzo, né le 25/4/2001 - Gougnyes.

LES NOCES DE DIAMANT ET D'OR

Elles seront célébrées le dimanche 30 septembre 2001. Une messe sera chantée à 10 h 30 en l'église Saint-Michel à Gerpinnes. Une cérémonie sera organisée par le CLEF Gerpinnes (Cercle Laïque Entente et Fraternité) à 11 h à la salle de couture, rue Schmidt 1.

Les couples jubilaires ainsi que les membres de leur famille seront ensuite reçus officiellement par l'Administration communale à la salle des fêtes, juste en face de l'église.

Voici la liste des jubilaires :

Noces de Diamant - 60 ans de mariage

THIBAUT Robert - VINCENT Martha - Loverval
DUQUESNE Albert - DUMONT Simone - Gerpinnes
STOCQ Léon - CLAUDE Simonne - Loverval

Gerpennes

TIENPONT Roger – VERA Marie – Gerpennes
FOLIE Paul – LOPPE Renée – Joncret
SION Simon – BERNARD Edith – Gerpennes
GEORGES Robert – DUCHESNE Régine – Gerpennes
LEMAIRE André – DEBAUCHE Marthe – Acoz

Noces d'Or - 50 ans de mariage

IPERSIEL André – VERMAUT Diana – Loverval
DUBOIS Raymond – HERMANT Irène – Loverval
TAILDEMAN André – TABURIAUX Francine – Gerpennes
BEAUCLAIRE Marcel – THIRY Anna – Gerpennes
COSTER Franz – LAFFINEUR Lucienne – Gougnies
HAINAUT André – HUBERT Lina – Loverval
PUYLAERT Petrus – MASUY Germaine – Gerpennes
GODEAU Jean – GODARD Yvette – Loverval
FOURDIN Richard – ASSEZ Sara – Gerpennes
DEMEUSE Jean – SIPLET Augusta – Gerpennes
BRASSEUR Maurice – MAQUET Colette – Loverval
FOSTIER Albert – RECLOUX Victoria – Gerpennes
WILLEMAERS Henri – VANDEN BEMPT Bertha – Gerpennes
DOCQUIER René – HERMANS Adolphine – Gerpennes
MISTRIS Ioannis – MISTRI Sofia – Gerpennes
WALRY Jacques – RELY Anne-Marie – Loverval
RIDELLE Max – LOMBART Claire – Joncret
PAUWELS François – HANQUET – Loverval
BODSON Marcel – VANDEVELDE Eva – Joncret
PALUMBO Giuseppe – PEREIRA Rosa – Loverval
VANDEPUT Henri – DEGRAUX Suzanne – Acoz
PIRON Ernest – PAQUET Marie – Gerpennes
DOGOT Aimé – JAMAERT Lucienne – Gerpennes
TOUSSAINT Léon – SAINTHUILE Suzanne – Acoz
TOUMPSIN Georges – STROOBANTS Marie – Gerpennes
CERAMI Giuseppe – GROSSEN Claire – Acoz
VAN LANGENHOVE Louis – MASSART Madeleine – Gougnies
Toute erreur ou omission peut être signalée au secrétariat communal au n° 071/50.90.50.

C.P.A.S.

Le Centre public d'Aide sociale de Gerpennes vous propose les services suivants :

1 - Consultations juridiques gratuites :

Les consultations juridiques sont organisées chaque premier mardi du mois de 17 à 19 heures au C.P.A.S. de Gerpennes.

L'accès à ces consultations est ouvert à tous les habitants de l'entité sans limite de revenus.

Il doit toutefois s'agir d'une simple consultation, sans courrier, ni recherches.

Les prochaines consultations auront donc lieu les mardis **04 septembre 2001, 02 octobre 2001, 06 novembre 2001 et 11 décembre 2001**

Les consultations sont assurées par un avocat du barreau de Charleroi n'ayant pas son cabinet sur le territoire de Gerpennes.

2 - Repas à domicile :

Un service de repas à domicile à destination des personnes âgées, handicapées ou malades existe depuis de nombreuses années au C.P.A.S. Les repas vous sont livrés chauds du lundi au vendredi.

Pour les personnes qui le souhaitent, des repas surgelés sont distribués pour les week-ends et jours fériés.

Le prix des repas varie de 90 à 245 francs en fonction des revenus.

3 - Dépannage à domicile :

Vous connaissez déjà le service dépannage du C.P.A.S.

Si vous êtes âgé, malade ou handicapé, si vos revenus sont modestes et si vous éprouvez des difficultés à effectuer vous-même les petits travaux d'entretien (tonte de pelouse, fauchage, petites réparations, ...), vous pouvez faire appel au C.P.A.S.

Une participation financière vous sera demandée en fonction de vos revenus.

4 - Prêt de matériel sanitaire :

Le C.P.A.S. de Gerpennes loue du matériel sanitaire divers (béquilles, lit, tribune, voiturette, ...) aux habitants de l'entité.

Le prix des locations varie suivant le type de matériel loué (de 50 à 250 F/mois).

Une caution est également demandée; celle-ci varie de 300 à 2.000 francs; elle est restituée à la fin de la location.

Pour tous renseignements complémentaires à propos des ces différents services, n'hésitez pas à nous contacter au 50.29.11 du lundi au vendredi de 8 à 16 heures.

5 - Télé-vigilance :

Vous êtes seul(e), âgé(e), handicapé(e), convalescent(e)

Vous pouvez faire appel à la Télévigilance 24H/24 au départ de chez vous.

Comment? Soit en vous adressant :

1. au C.P.A.S. (qui a signé une convention avec deux services)
2. directement à cesdits services

C.S.D. :

Coordination des soins et services à domicile de la ville de Charleroi, 13 boulevard Joseph II à 6000 CHARLEROI. Tél. 071/33.11.55 – responsable Monsieur DECUYPER.

Tarif au 01/03/2001 : dossier installation 1.200 francs – location mensuelle 1.100 francs.

P.S.D. :

Permanence soins à domicile (asbl), 1 avenue Thérèse à 5530 YVOIR. Tél. 081/41.29.29.

Tarif au 01/03/2001 : mise en service et maintenance : 1 x 2.000 francs – location mensuelle 950 francs, 750 francs si V.I.P.O.

Si vous décidez de faire appel à ce service, contactez votre mutuelle. Une intervention dans les frais est parfois possible.

En plus de ces différents services, le C.P.A.S. vous propose également :

- service de gardiennes encadrées. Pour plus de renseignements, contactez Madame MOULU au 071/50.29.11 les lundis et jeudis de 8h30' à 12 heures;
- service d'aides familiales (par une convention).

ENVIRONNEMENT

FEDERATION HORTICOLE ET DE PETIT ELEVAGE DE L'ENTRE SAMBRE ET MEUSE
Association Sans But Lucratif



le magnolia

Adresse internet : [Http://www.lemagnolia.com](http://www.lemagnolia.com)



Conférences organisées par le Cercle horticole Régionale " LE MAGNOLIA". Tous nos conférenciers sont agréés par le Ministère de l'Agriculture et par la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut. Entrée gratuite - Invitation cordiale à tous. Les conférences débutent à l'heure précise

Section de Gerpennes : à 19h30 dans la salle communale annexe 1 - rue Schmidt

Le 14/09/2001 - M. HANOTIER - La taille des arbustes d'hiver. Le 12/10/2001 - M. GODEAU - Les anciennes variétés de légumes

Section de Loverval : à 19h30 - salle paroissiale «Le foyer»- Place Brasseur

Le 17/09/2001 - M. HANOTIER - La taille des arbustes d'hiver. Le 15/10/2001 - M. GODEAU - Les anciennes variétés de légumes

Section de Villers-Poterie : à 19h30 - salle des fêtes - Rue des Presles 61

Le 19/09/2001 - M. GODEAU - Les anciennes variétés de légumes. Le 17/10/2001 - M. HANOTIER - La taille des arbustes d'hiver.

Section de Acoz-Joncret : à 19h30 - salle «Marcel Mélot» rue J.J.Piret

Le 24/09/2001 - M. HANOTIER - La taille des arbustes d'hiver. Le 22/10/2001 - M. GODEAU - Les anciennes variétés de légumes

Nous vous rappelons que pour tous problèmes que vous pouvez rencontrer dans vos plantations nous pouvons répondre à vos questions soit lors des conférences, soit en téléphonant au secrétaire Régional : Guy DUPONT tél 071/50.22.28



COMMUNE DE GERPINNES



Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche



LE JARDIN NATUREL PILOTE DE GERPINNES

Visitez le "Jardin naturel de Gerpinnes"

le samedi : de mai à septembre de 14h00 à 18h00 - entrée gratuite

Possibilité de visites en semaine pour les groupes et les écoles.

Où ? en plein centre de Gerpinnes - rue du parc Saint-Adrien -

entre la cure et le cimetière, un lieu de calme et de promenade et de découverte.

Créé par le Magnolia dans le cadre du PCDN en collaboration avec l'administration communale de Gerpinnes et le soutien de la Région Wallonne.

Qu'est ce qu'un jardin naturel : c'est un jardin qui regroupe l'ensemble des biotopes de notre région à savoir, la haie vive, le bosquet, la mare, la prairie fleurie, les vieilles souches, les vieux murs, les milieux rudéraux.

Ces milieux sont constitués uniquement de plantes de nos régions qui ont toutes un rôle à jouer dans l'équilibre naturel et qui en plus ont des qualités, culinaires, médicinales, mellifères ou ornementales.

Vous y découvrirez la flore mais aussi la faune de nos jardins, vous y apprendrez à créer un jardin naturel ou chacun des habitants à sa place et son utilité. (oiseaux, insectes, plantes, etc...)

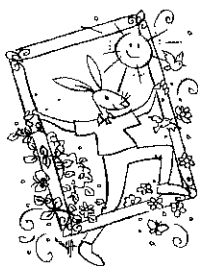
Pour visites en groupes et tous renseignements tél : 071/50.22.28 - 50.18.32

INITIATION AU COMPOSTAGE.

Lors de votre visite au jardin des **guides-composteur** diplômés seront à votre disposition tous les samedis d'ouverture de 14 à 18h00 pour vous montrer des composts réalisés au sein du jardin et vous en expliquer la réalisation, l'entretien et l'utilisation.

Vous pourrez découvrir ainsi que le compostage est un complément utile pour le jardinage mais peut également être réalisé dans un appartement.

LOTIR: DANS QUELS CAS FAUT-IL UN PERMIS DE LOTIR?



UNE LEGISLATION: LE CWATUP

C'est dans le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) que l'on trouve la législation telle qu'elle a été adoptée par le décret du 27 novembre 1997 (disponible sur Internet : www.moniteur.be) ainsi que sur le site juridique de la Région wallonne (www.wallex.be).

Renseignez-vous et reportez-vous aux bonnes adresses.

POURQUOI FAUT-IL UN PERMIS



Le cadre de vie est le souci de tous et chacun y contribue. Un grand nombre d'actes ont une influence considérable sur notre environnement, qu'il s'agisse d'actes de construction, de transformation, de rénovation de bâtiments ou bien de modification de la végétation ou du relief du sol. Ces actes doivent donc s'intégrer dans un cadre naturel et humain, tout en valorisant le paysage rural et urbain de la Wallonie.

Pour garantir notre cadre de vie de qualité et une utilisation économe de l'espace disponible et des ressources naturelles, l'ensemble du territoire a été doté d'un ensemble de plans, de règlements et de schémas.

Le permis de lotir est une autorisation qui doit être conforme aux prescriptions de ces plans et règlements.

UNE INFORMATION, UN CONSEIL, POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DEMARCHES

DANS QUELS CAS FAUT-IL UN PERMIS?

Un permis de lotir est obligatoire pour diviser un terrain afin de vendre, louer pour plus de 9 ans ou céder en emphytéose ou en superficie au moins un de ces lots. Cette division doit avoir pour objectif :

- la construction d'une habitation ;
- le placement d'une installation fixe du mobile à usage d'habitation.

FAUT-IL TOUJOURS UN PERMIS DE LOTIR LORSQU'ON DIVISE UN TERRAIN?

Non. Si vous souhaitez simplement diviser un terrain comportant déjà une construction et même si la partie non construite est destinée à la construction d'une maison d'habitation, vous n'avez pas besoin de permis de lotir. Attention, un permis d'urbanisme est

nécessaire et les autorités peuvent alors imposer des charges d'urbanisme.

Si vous souhaitez construire plusieurs habitations sur un terrain et, ensuite, diviser ce terrain, vous devez alors demander un permis d'urbanisme « collectif ».

Dans les cas de constitution d'usufruit, de donation, de partage ou de sortie d'indivision, un permis de lotir n'est pas nécessaire, mais la législation prévoit d'imposer des charges d'urbanisme en cas de division et de demande de permis d'urbanisme ultérieurs.

Le notaire doit alors respecter certaines exigences et en informer l'acheteur (*art. 90 du CWATUP*).

Renseignez-vous auprès de votre notaire ou de votre Administration communale ou reportez-vous aux bonnes adresses.

FAUT-IL D'AUTRES DEMARCHES?

Au-delà d'un certain seuil de division, il peut être nécessaire de réaliser un Plan Communal d'Aménagement (PCA) préalablement à tout permis de lotir (*art. 89 du CWATUP, dernier aliéna*).

Deux types de lotissements doivent, d'office, faire l'objet d'une étude d'incidences :

- les demandes de permis de lotir portant sur une superficie de 3 ha et plus ;
- les demandes de permis de lotir prévoyant la construction d'immeubles à appartements alors que les abords comportent essentiellement les maisons individuelles.

Il ne faut pas confondre permis de lotir et permis d'urbanisme. Outre le permis de lotir, les constructions elles-mêmes doivent faire l'objet d'un permis d'urbanisme qui devra respecter toutes les conditions et prescriptions contenues dans le permis de lotir.

LES BONNES ADRESSES

- Les services Urbanisme, Travaux ou Environnement, ainsi que l'éco-conseiller de votre commune.
- Le Numéro Vert de la Région wallonne : 0800/11.901 (appel gratuit) - site Internet : www.wallonie.be.
- La Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP), rue des Brigades d'Irlande 1 - 5100 JAMBES - Tél. 081/33.21.11.
- Les Directions extérieures de la DGATLP.
- Les Maisons de l'Urbanisme de la Région wallonne.
- Espace Environnement, rue de Montigny 29 - 6000 CHARLE-ROI - Tél. 071/300.300
e-mail : espace@brutele.be - site Internet : www.espace-environnement.be.
- Vous pouvez vous procurer toutes les adresses utiles à la permanence téléphonique de la Maison de l'Urbanisme et de l'Environnement, tous les matins de 9h30 à 12h30 au 071/300.300.

Gerpennes

DIVISER UN TERRAIN POUR EN VENDRE LES PARCELLES? OUI, MAIS N'OUBLIEZ PAS LE PERMIS DE LOTIR!

Vous venez d'hériter du vaste terrain de l'oncle Marcel. Il est situé en pleine zone d'habitat, mais il est beaucoup trop grand pour vous. Par contre, pour 2 ou 3 maisons, il y aurait largement la place...

Vous pensez donc diviser le terrain et vendre la parcelle qui ne vous intéresse pas. Attention! Sachez que pour procéder à la division du terrain, il vous faudra obtenir un permis de lotir. Ce n'est qu'après avoir obtenu cette autorisation que vous pourrez demander le permis d'urbanisme nécessaire pour construire votre maison.

Pour que les lotissements n'aient plus de secrets pour vous, n'hésitez pas à consulter notre série de 7 fiches-conseil consacrées au permis de lotir.

Fiche 1: Dans quels cas faut-il un permis de lotir?

Faut-il toujours un permis de lotir lorsqu'on divise un terrain?

Fiche 2: Comment introduire une demande de permis de lotir?

Tout sur le dossier de demande: à qui faut-il s'adresser pour introduire une demande de permis, quels documents faut-il remplir...?

Fiche 3: Suis-je consulté lors d'une demande de permis de lotir?

Quand faut-il une enquête publique? Qui peut donner son avis? Comment le faire?

Fiche 4: Qui délivre un permis de lotir?

Qui va prendre la décision? Combien de temps cela va-t-il prendre?

Fiche 5: Comment délivre-t-on un permis de lotir?

Comment savoir si le permis est accordé ou refusé? Et si on n'est pas d'accord, peut-on le dire?

Fiche 6: Une fois le permis délivré...

Y a-t-il des contrôles?

Fiche 7: Quelles sont les contraintes liées au permis de lotir et peut-on y déroger?

Des travaux sont souvent nécessaires pour permettre au lotissement de s'intégrer dans son milieu.

Vous ne lotissez pas? Ces informations peuvent vous être utiles également: peut-être un projet est-il en train de naître près de chez vous, peut-être souhaitez-vous être informé et donner votre avis, participer à une enquête publique...?

CULTURE

ANIMATIONS MUSIQUE ET NATURE 2001

La commune de Gerpennes en collaboration avec: la Division nature et forêt du cantonnement de Thuin, l'Harmonie Royale St-Michel et Anne LEROY, la Fanfare Royale d'Acoz, le Service provincial de la Jeunesse du Hainaut, le Centre culturel, les Pionniers de Gerpennes, le Magnolia, la Basse Douce Pensée, Gerpennes-Environnement, IGRÉTEC, la SWDE, le Barrage de l'eau d'heure, organise dans le cadre du Plan social intégré des animations musique et nature du mardi 21 août au vendredi 31 août 2001. Ces animations sont ouvertes aux jeunes gerpinnois entre 8 et 12 ans.

Les matinées seront consacrées aux activités musique: initiation au chant et aux instruments avec Eric DEPPEZ, Anne LEROY et Philippe FRERES.

Les après-midi seront réservés aux activités nature. Le thème de cette année est l'eau. L'équipe de Philippe DELAERE proposera aux jeunes des découvertes incroyables.

Pendant le temps de midi, les jeunes seront encadrés par les Pionniers de Gerpennes.

Les activités débuteront dès 9h et se termineront vers 17h à la salle des fêtes (Place des Combattants) de et à Gerpennes.

!!! Les jeunes ne doivent pas oublier leurs casse-croûtes.

!!! 30 jeunes maximum

Inscription avant le 31 juillet: téléphoner au 071/50.90.47 ou 071/50.90.08 (Echevine des Affaires sociales).

PRIX DU MERITE CULTUREL

L'Echevinat de la Culture de la Commune de Gerpennes, en collaboration avec le Centre Culturel, organisera, le prix du Mérite culturel.

Les disciplines de l'art musical, de l'art de la parole ainsi que l'expression corporelle seront retenus.

Les personnes ou les groupements retenus par une commission de sélection devront au cours de l'année 2001, avoir réalisé une action considérée comme «extraordinaire». Par exemple, prix du conservatoire, premier passage en public, profession dans leur art, la liste n'est pas exhaustive.

Les candidatures seront déposées par une tierce personne à l'Administration Communale, à l'attention de Madame MOREAUX, Echevin de la Culture, avant le 31 décembre 2001. Un petit dossier de présentation (nom - prénom ou intitulé, adresse, âge, nombre d'années dans la pratique de la discipline) et son «action extraordinaire» seront joints à la proposition de candidature.

La commission de sélection déterminera les catégories des prix en fonction des candidatures et des dossiers reçus.

Si dans votre entourage, vous connaissez une personne ou un groupement qui semble mériter de participer à ce prix, n'hésitez pas à transmettre leur candidature.

CENTRE CULTUREL DE GERPINNES

Rue de Villers, 61- 63 à Gerpennes
Tél. 071.50.11.64 ou 0475.48.61.26 - Fax 071.50.13.83
Adresse électronique gerpennesculture@swing.be

Concours «écriture d'un conte»

Cinq classes de sixième primaire de notre entité ont participé au concours «écriture d'un conte» organisé par le Centre culturel au cours de l'année scolaire écoulée.

Collectivement, les enfants de ces classes ont rédigé de très jolies histoires, qu'ils ont rêvées, imaginées, ensemble. Quatre personnes ont lu, individuellement et sans en connaître la provenance, ces petits contes. Ils ont établi chacun leur cotation et la moyenne a donné le résultat final.

L'Echevinat de la Culture et le Centre culturel se sont associés pour récompenser les efforts de tous ces enfants, en offrant à tous un chèque-livre d'une valeur qui variait en fonction du classement de la classe.

Le 1er prix a été remporté par la classe de Monsieur LANGLOT au Collège Saint-Augustin; le deuxième prix par la classe de Madame BOLIG, de l'école communale Henri Deglume, section des flaches. Suivaient ensuite les classes de Monsieur RAVOISIN à l'école de la communauté française, de Madame PISSENS, école communale Henri Deglume, section d'Hymière et de Madame NICOLAS, au Collège Saint-Augustin.

Dans son bulletin de septembre, le Centre culturel publiera le premier de ces jolis textes.

Stage créatif pour enfants – lundi 27 au vendredi 31 août

Au moment de la rédaction de ces lignes, il reste quelques places disponibles pour le stage créatif organisé par le Centre culturel, du 27 au 31 août, sur le thème « la sculpture sous toutes ses formes ». Les enfants de 4 à 10 ans y découvriront le bonheur de créer, au départ de quelques matériaux, un objet qu'ils auront imaginé... ceci en plus de bien d'autres activités ludiques ou créatives. Nos stages sont encadrés par une équipe professionnelle, et avec la participation du service provincial de la jeunesse et du service des animations de la Province du Hainaut. Frais d'inscription, 1.600 francs pour la semaine; 1.100 francs pour un frère ou une sœur.

Stage de «jeunes reporters de télévision»

Pour les 11-13 ans, aux mêmes dates que le stage pour les 4-10 ans, stage d'initiation à la prise de vues au caméscope, à la prise de son. Et aussi, réalisation d'interviews, montage d'un petit film sur ordinateur, présentation du film à un public... Le nombre d'inscription est limité à six enfants par stage. Frais d'inscription identiques à ceux du stage «4-10 ans». La réduction s'applique aussi pour des frères et sœurs inscrits dans chacun des deux stages.

11ème stage d'aquarelle

Il reste également quelques places pour le 11ème stage d'aquarelle pour adultes organisé par le Centre culturel et animé par Roger Lorant. Ce stage se déroulera du lundi 27 août au samedi 1er septembre. Le coût du stage est fixé à 1.750 francs pour la semaine complète, le papier étant fourni par l'organisateur. Les participants découvriront ou retrouveront le bonheur de transposer sur le papier, dans leurs propres couleurs, les paysages qui s'offriront à leurs regards!

6ème concours de photographies

Il est temps de faire développer, agrandir et encadrer vos photographies si vous souhaitez participer au 6ème concours de photographies organisé par Gerpennes-Environnement et le Centre culturel sur le thème « Au fil des idées, à travers le patrimoine architectural »!

Le règlement complet du concours, ouvert aux jeunes et aux adultes, est toujours disponible au Centre culturel mais attention, les travaux doivent être déposés au Centre, au plus tard le vendredi 31 août à 16 heures.

Exposition de photographies «Au fil des idées, à travers le patrimoine architectural»

Les photographies des participants au 6ème concours de photographies seront, comme les années précédentes, exposées du vendredi 7 septembre à 19 heures au dimanche 9, en la Ferme du Château (Centre ADEPS), allée des sports à Loverval.

Activités créatives et manuelles pour adultes

Après une longue phase de recherche et de préparation, de premiers modules d'ateliers vont être proposés aux personnes désireuses de découvrir ou d'approfondir une technique ou une activité manuelle... Prochainement seront proposés deux ou trois modules consacrés à l'apprentissage de la découpe du verre; deux autres modules seront consacrés aux techniques de réalisation de cartes de vœux... Pour s'inscrire, les participants acquerront auprès du secrétariat du Centre une carte d'inscription d'une valeur de 1.000 francs. L'inscription à chaque module sera acquittée au moyen de cette carte, qui sera annulée progressivement, en fonction du coût des modules.

L'inscription à un module de deux heures est fixée à deux cents francs plus un coût forfaitaire éventuel de deux cents francs pour le matériel qui serait mis à la disposition des participants pas le Centre. Renseignements et inscriptions auprès du secrétariat du Centre à partir du 2 septembre.

Internet, comment ça marche?

Les cours d'initiation à l'utilisation d'Internet furent un réel succès... Près de cinquante personnes y ont déjà participé et sont ainsi devenus de meilleurs surfeurs! Pour répondre au mieux à la demande, le Centre culturel envisage d'ouvrir cette année encore un ou deux modules supplémentaires. Si vous êtes intéressés par ces cours, communiquez-nous rapidement vos coordonnées... le nombre de places dans chaque groupe est strictement limité.

Et bientôt...

...une initiation à la découverte des champignons, pour les écoles, en collaboration avec Gerpennes-Environnement... la 5ème fête des enfants, le samedi 20 octobre... le stage créatif pour enfants et le stage «jeunes reporters» de la Toussaint... la 6ème exposition-concours des artistes de l'entité...

D'autres informations dans le bulletin du Centre, dans vos boîtes, entre le 24 et le 28 septembre!

Dans le cadre de l'arrivée de l'Euro, l'Administration communale organise en collaboration avec la banque nationale de Belgique et le Centre culturel de Gerpennes des séances d'information.

Le 27 août 18 h 30: salle des Guichoux à JONCRET - 20 h 30: salle communale de VILLERS-POTERIE

Le 24 septembre 18 h 30: salle communale d'ACCOZ - 20 h 30: salle communale de FROMIEE

Le 16 octobre 18 h 30: école communale des FLACHES - 20 h 30: salle communale de LOVERVAL

Le 6 novembre 18 h 30: école communale de GOUGNIES - 20 h 30: salle communale de GERPINNES-CENTRE

Le 4 décembre 18 h 30: école communale de LAUSPRELLE - 20 h 30: salle communale d'HYMIEE.

Le Centre culturel est à votre disposition pour tenter de répondre à vos interrogations éventuelles : tél. 071/50.11.64.

Commune de Gerpennes – LA BIBLIOTHEQUE – Route de Philippeville 76 – 6280 Loverval

AVIS

La bibliothèque communale et le musée Mazrcel Collet sont ouverts au public pendant les vacances d'été (juillet-août 2001) tous les mercredis de 15 à 17 heures.

- Pour les lecteurs habituels et les nouveaux lecteurs.
- Pour les jeunes en vacances scolaires (lire une heure...)
- Pour les touristes de passage (il pleut parfois...)

Les séances du vendredi sont supprimées pendant cette période. Elles reprendront régulièrement à partir du vendredi 7 septembre.

Nous parlons le français. We spreken nederlands. We speak English. Parliamo Italiano. My muwimy po polsku.

DIVERS

SUBSIDES COMMUNAUX POUR CLUBS, CERCLES OU GROUPEMENTS
AVIS AUX CLUBS, CERCLES ET GROUPEMENTS ASSOCIATIFS DE L'ENTITE

DEMANDE DE SUBSIDE POUR 2002

Les clubs, cercles ou groupements dont les dirigeants souhaitent solliciter l'octroi d'un subside communal pour 2002 doivent répondre aux conditions suivantes :

- 1°) le siège doit être situé dans l'entité ;
- 2°) le comité ou les membres participants doivent comprendre 50 % au moins de citoyens et/ou de citoyennes domiciliés dans l'entité ;
- 3°) avoir organisé des animations pendant deux années consécutives minimum dans les 4 dernières années ;

Toute demande de subside est subordonnée au renvoi de ce questionnaire dûment complété à l'Administration Communale, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins : avenue Reine Astrid, 11 --6280 GERPINNES, pour le 15 octobre 2001 au plus tard.

!!! Les demandes tardives ne seront en aucun cas prises en considération

Questionnaire d'identification

Nature et dénomination exacte du groupement :

Date de création :

Genre d'activité :

Adresse du siège où se déroulent les activités (+ téléphone – e-mail éventuellement) :

Composition complète du comité (pour chaque membre du comité, préciser dans l'ordre : fonction, nom, prénom et adresse + n° de téléphone des président et secrétaire) :

Numéro et intitulé du compte bancaire (obligatoire pour le paiement des subsides) :

Nombre de membres participants au 1er octobre 2001 : dont de l'entité.

A annexer : le compte de l'année 2000 et le budget 2002. Faire apparaître spécifiquement les subsides communaux, les locations et coûts des salles communales ainsi que la location de matériel communal.

Calendrier des activités de l'année 2002 :

RAPPEL : aucun subside ne sera octroyé si ce formulaire n'est pas renvoyé dans les délais y compris compte et budget demandés ci-dessus.

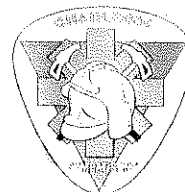
L'Administration Communale reste seul juge de l'attribution ou non des subsides.

POMPIERS DE CHARLEROI

Le service incendie de Charleroi a officiellement sorti un autocollant qui sera vendu au prix de 150 F, pour les œuvres sociales des pompiers. Ces derniers sont accompagnés d'une carte sur laquelle figure toutes les communes où la vente y est autorisée et chaque autocollant est numéroté.

Chaque jour les vendeurs passent dans une commune déterminée et en cas de doute, vous pouvez toujours contacter la centrale du service 100 au 071.86.00.11 qui se fera un plaisir de confirmer si ceux-ci sont accrédités ci-dessous l'exemple de l'autocollant et de la carte.

SAPEURS-POMPIERS SYMPATHISANT



(suite en page 18)

Gerpennes

(suite de la page 16)

Cet autocollant est votre propriété, ne le cédez à personne et surtout à aucun autre démarcheur

Prix de vente : 150 F

N° de l'autocollant : 3628



VILLE DE CHARLEROI
Service Régional d'Incendie

Rue de l'Ancre 3
6000 CHARLEROI
Tél. 071.86.00.11

Au profit des œuvres sociales des Sapeurs-Pompiers de Charleroi

Communes défendues

Aiseau-Presses

Charleroi

Châtelet

Courcelles

Farciennes

Fontaine-l'Évêque

Gerpennes

Ham-sur-Heure/Nalines

Les Bons Villers

Montigny-le-Tilleul

Pont-à-Celles

Merci de votre soutien

Editeur responsable : le Chef de Corps, Major HANSET

PLACE AUX ENFANTS

Le samedi **20 octobre 2001** aura lieu une journée d'animations consacrée aux enfants de 8 à 12 ans, de Gerpennes. Celle-ci porte le nom de «Place aux Enfants». Ce sera une journée ludique et pédagogique qui favorisera **la découverte du monde des adultes par les enfants**. Initiative de l'association des Provinces Wallonnes, des Services de la Jeunesse et/ou de la Culture des provinces wallonnes, de la Ligue des Familles et de la COCOF.

Votre inscription est à adresser à :

Echevin des Affaires Sociales : **Annette MOREAUX** 071.50.90.05

Assistant social : **Laurent WATTIER** 071.50.92.47

Aux entreprises ou firmes de Gerpennes

Si vous souhaitez être partenaire et devenir «Hôte d'un jour», en ouvrant vos portes et en accueillant des enfants ce jour-là, veuillez vous faire connaître au 071.50.90.05 ou au 071.50.92047

LE MOBILINFO... DES REPONSES A TOUTES VOS QUESTIONS!

Les primes au logement, l'urbanisme, l'environnement, le surendettement, l'économie, les primes P.M.E., le Ravel, le social, les produits régionaux, la mobilité, l'aménagement du territoire...

Ces thèmes vous intéressent? Prenez donc place au sein du Mobilinfo, ce minibus de la Région wallonne qui sillonne 130 communes de Wallonie afin de répondre à toutes vos questions.

A son bord, vous trouverez deux personnes qui sauront vous procurer les brochures ou la documentation que vous désirez ainsi que les informations générales concernant toute une série de domaines.

Assis confortablement dans ce minibus, vous pourrez donc consulter un large éventail de publications mais également surfer sur internet!!!

Les horaires du Mobilinfo restent inchangés pour l'année 2001. Vous le trouverez donc **chaque deuxième lundi du mois** (excepté les jours fériés) **dans la cour de la Maison communale** et ce, **de 9 h à 12 h**.

Pour tous renseignements complémentaires sur les permanences assurées par le Mobilinfo, vous pouvez former le numéro vert : 0800.11901.

Pompes funèbres Gabriel POSTIAU s.p.r.l.

**Organisation complète des funérailles
partout en Belgique
formalités, démarches, embaumement,
incinération**

**Monuments - Caveaux - Fleurs naturelles
et soie**

Rue de la Scavée 37
Tél. 071.50.33.64

6280 Acoz-Gerpennes
GSM 0477.55.80.47

ERNOUX s.p.r.l.

Rue Bois d'Hymie 17 6280 GERPINNES-FROMIEE

Tél. 071.50.56.97 ou 071.71.23.26



ENTREE PAR L'ARRIERE

**Ouvert les mardi et vendredi de 9 h à 17 h
le samedi de 9 h à 12 h**

- Tous les aliments et accessoires pour vos animaux : volailles, lapins, moutons, chevaux, chiens, chats, oiseaux, rongeurs...

ex. abreuvoir volaille sur pied

galva

30 l → **995 F**

